

Description du cours : cours concernant la législation sur les produits chimiques.

Objectifs : Connaître le cadre légal concernant les produits chimiques, notamment l'identification des dangers, la mise sur le marché, le transport, le stockage, l'utilisation des substances et le traitement des déchets spéciaux.

Programme : Le programme du cours est détaillé en page 2 de ce document.

Public : Ce cours est destiné à tous les professionnels de l'industrie horlogère et microtechnique intervenant comme acquéreurs et utilisateurs de produits chimiques, ou producteurs de déchets :

- spécialistes en sécurité au travail et protection de la santé,
- personne de contact pour les produits chimiques,
- cadres d'entreprise,
- électroplastres / galvanoplastes,
- chargés de projets, de missions...

Intervenants : Spécialistes MSST reconnus selon l'OQual.

Participants : Groupes de 20 personnes environ.

Une attestation SST est remise à chaque participant **présent pendant toute la durée** du cours. Pour les spécialistes MSST, ce cours compte pour **2** unités de formation continue (UFC).

Durée : 1 jour, de 08h30 à 17h00.

Lieux, dates : Voir sur le bulletin d'inscription.

Coût par participant : Entreprise affiliée à la CCT et à la Solution de branche = CHF 200,-
Entreprise affiliée à la Solution de branche uniquement = CHF 240,-
Autre entreprise (non conventionnée, non affiliée) = CHF 300,-
Le coût d'inscription comprend la documentation qui accompagne le cours, les pauses-café et le repas de midi (y compris eau minérale). À régler avant le cours, contre facture.

Documentation : Chaque participant reçoit un support de cours détaillé, utilisable par la suite en entreprise. Cette documentation n'est remise qu'aux personnes qui participent effectivement aux cours.

Conditions d'admission : Le prix du cours doit avoir été payé avant la séance.

Inscriptions : Au moyen du **bulletin d'inscription** (respecter les délais indiqués).
L'entreprise recevra une confirmation, les détails d'organisation et une facture.
La finance d'inscription est due si le participant ne s'est pas dédit par écrit au moins 2 semaines avant le cours.
En cas d'inscriptions trop peu nombreuses ou pour des raisons majeures, des cours peuvent être annulés. Les personnes déjà inscrites en seront averties.
En cas de forte participation, d'autres dates de cours peuvent être planifiées. Les participants concernés seront préalablement contactés par le service SST de la CP.

Contact : Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Service SST
2301 La Chaux-de-Fonds
032 910 03 83
info@cpih.ch



Programme du cours :

Thème 1 : Législation sur les produits chimiques

- Caractéristiques des produits chimiques
- Dangers
- Les différentes dispositions légales
- Informations pratiques, REACH, signalétique actuelle
- Obligations du fournisseur
- Obligations de l'utilisateur

Thème 2 : Transport de matières dangereuses par la route ADR / SDR

- L'accord européen ADR et la législation suisse SDR
- Faut-il désigner un conseiller à la sécurité ?
- Emballages et étiquetages autorisés
- Formalités d'expédition
- Marchandises dangereuses à hauts risques (MDHR)
- Exemptions et exceptions pour l'expéditeur et le transporteur occasionnels

Thème 3 : Ordonnance sur les déchets spéciaux

- Ordonnance sur les mouvements de déchets : OMoD
- La liste de déchets
- Le formulaire d'accompagnement
- Traitement électronique des mouvements de déchets occasionnels